

La réalisation du bâtiment sport santé du programme Nouvelle Frayère à Cannes-La Bocca est lancée !

C'est un bâtiment très attendu des habitants du secteur La Frayère qui se construit depuis le mois de mai conformément à la politique de renouvellement urbain « Nouvelle Frayère ». Vendredi 18 juillet, lors de sa visite des chantiers en cours, David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Agglomération Cannes Lérins, a présenté les objectifs de cette rénovation urbaine visant à amplifier l'attractivité et améliorer le cadre de vie du quartier. Ainsi, d'ici la fin 2026, le bâtiment sport santé – conçu par le cabinet d'architecture Comte & Vollenweider – proposera un espace sport et loisirs, un pôle santé, neuf logements dédiés aux actifs et aux familles, un parking de 101 places et des espaces extérieurs avec notamment une aire de fitness sécurisée. A cette occasion, les résidents ont pu découvrir un premier appartement témoin entièrement rénové par le bailleur Erilia dans le cadre de la restructuration de 20 grands logements des tours S et I en 35 appartements plus petits et plus fonctionnels pour répondre aux nouveaux besoins.



Présentation des opérations portées par l'Agglomération Cannes Lérins – et son président, David Lisnard, et par Erilia – et son directeur général, Frédéric Lavergne, dans le cadre du programme Nouvelle Frayère © CACPL

« La réalisation du bâtiment Sport Santé est une étape significative et majeure dans notre action de modernisation du quartier de la Frayère. Cet équipement moderne et esthétique, conçu avec et pour les habitants, participe pleinement à l'amélioration du cadre de vie et renforce l'accès aux services publics de proximité. En outre, depuis début juillet, nous avons lancé avec les bailleurs sociaux – dont Erilia – un nouveau dispositif privé de sécurité, complémentaire des interventions des polices municipale et nationale. Nous continuons d'agir concrètement sur tous les paramètres municipaux et intercommunaux pour la Nouvelle Frayère ».

David Lisnard, maire de Cannes, président de l'Agglomération Cannes Lérins et président de l'Association des maires de France

« À La Frayère, le logement devient levier de progrès social. Plus adapté, plus sûr, plus sobre : nous transformons chaque espace pour répondre aux défis d'aujourd'hui – confort d'été comme d'hiver, accessibilité, sérénité du quotidien. À travers la restructuration des logements, Erilia adapte son offre locative aux besoins concrets des habitants et aux ambitions de la Ville de Cannes. Notre ambition est claire : faire du cadre de vie un moteur de dignité et de lien social. »

Frédéric Lavergne, directeur général d'Erilia

Davantage de services publics et de logements pour les habitants



La création du bâtiment Sport Santé (à gauche, ci-contre) s'inscrit parmi les deux aménagements majeurs du NPNRU avec le programme « Cœur de Frayère ». Il proposera un espace sport et loisirs (salle de danse, salle de boxe, city-stade) ; un pôle santé accueillant des professionnels du corps médical (médecins, infirmières) et une pharmacie ; la réalisation de neuf logements destinés aux actifs par Foncière logement et un parking en silo d'une capacité de 101 places.

Cette opération, qui a démarré mi-mai, représente un investissement à hauteur de **12,3 millions d'euros** et la livraison complète des équipements est prévue au **dernier trimestre 2026**.

En outre, Erilia a entrepris la **restructuration de 20 logements** de grande typologie situés dans les tours S et I, afin de les adapter aux besoins actuels des habitants : seniors, jeunes actifs étudiants. Cette opération, qui donnera naissance à 35 logements plus compacts et fonctionnels (10 T2 et 5 T3 dans la tour I, 20 T2 dans la tour S), illustre la volonté du bailleur de proposer des solutions de logement **adaptées à chaque étape de la vie**.

Parallèlement, Erilia mène une vaste opération de résidentialisation des 20 halls d'entrée, avec une mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux, qui représentent un investissement global de **5,7 millions d'euros — soit 65 000 € par logement réhabilité et 120 000 € par logement restructuré** — seront finalisés à l'automne.

Près de 100 millions d'euros investis pour la « Nouvelle Frayère » à Cannes-La Bocca

La « Nouvelle Frayère » est un projet majeur conçu en étroite collaboration avec les riverains et porté par **huit partenaires** : l'Agglomération Cannes Lérins, la Mairie de Cannes, Erilia, Foncière Logement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Action Logement, la Caisse des Allocations Familiales des Alpes Maritimes et la Banque des Territoires. Le programme est également mené avec le concours de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Ce réaménagement urbain vise à transformer le quartier, classé prioritaire au titre de la Politique de la Ville, pour **l'embellir, le rendre plus pratique, mieux sécurisé et respectueux de l'environnement**. A ce titre, avec 100% des projets engagés, le programme « Nouvelle Frayère » **est parmi le plus avancé** à l'échelle nationale dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'Etat.

Au total, ce sont **96 millions d'euros qui sont consacrés au renouveau de la Frayère** dont 42,5 millions d'euros dédiés aux opérations relevant du NPNRU (construction des nouvelles passerelles piétonnes, création du parking du Caroubier, aménagements « Cœur de Frayère » et « Bâtiment Sport Santé », etc.) et 53,3 millions pour les opérations hors NPNRU (protection contre les inondations, mise en œuvre d'un réseau de chaleur par biomasse, renforcement de la vidéoprotection).

Un nouveau dispositif de sécurité à La Frayère

Depuis le début du mois de juillet, la Mairie de Cannes lance avec les bailleurs sociaux (OPH, Erilia, Socaconam, Adoma, Unicil) un **nouveau dispositif de sécurité** complémentaire aux interventions régulières des polices municipale et nationale. Il s'agit d'un **groupement de sécurité privée** qui intervient dans les parties communes pour **faire respecter les règlements intérieurs** et qui agit en étroite liaison avec les autorités nationale et municipale. Cette mesure est **financée** par l'exonération pour les bailleurs de la taxe foncière sur les propriétés bâties **par la municipalité**. Elle n'est donc **pas** payée par les locataires, mais assumée par la Mairie de Cannes.

